
Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, procède à des opérations d'achats conformément aux dispositions prévues par la loi.

Enjeux et étendue de l'activité « achats »

Le fort enjeu des achats contractés par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications exige méthode et rigueur dans leur gestion. Conjugué à un souci permanent de transparence et d'équité, cet impératif se traduit par des règles rigoureusement définies, privilégiant la concurrence et destinées à protéger les intérêts de l'ANRT et ceux de ses partenaires.

L'étendue des activités de l'ANRT implique la réalisation d'achats couvrant une large gamme de produits et de services. Ceux liés à ses métiers de base (régulation du secteur de télécommunications), et les achats liés aux fonctions supports : bureautique, système d'informations, services divers...

Publications: [Les achats au sein de l'ANRT](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/les-achats-au-sein-de-lanrt#comment-0>